Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUN
16, rue Louis Pasteur – BP 34

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251215-DCC25_118-DE

LE HANGART

DCC25-118

OBJET : ACCEPTATION D'UN DON D'UN HARMONIUM A DESTINATION DU HANGART DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

Monsieur Dominique Cornillaud, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et de la Culture, présente le rapport suivant :

1. CONTEXTE ET ENJEUX

Le HangArt, établissement d'enseignements artistiques communautaires, joue un rôle essentiel dans la vie culturelle du territoire. Il contribue à la formation, à la création et à la diffusion artistique en favorisant la pratique musicale pour tous, la transversalité entre les disciplines et l'accès à la culture.

Dans le cadre de son projet d'établissement, le HangArt s'attache à valoriser le patrimoine instrumental et à diversifier les sonorités mises à disposition des élèves, enseignants et artistes.
C'est dans ce contexte qu'un particulier a souhaité faire don à Roche aux Fées Communauté d'un **harmonium ancien et entièrement restauré, en parfait état de fonctionnement**, afin qu'il puisse être utilisé dans un cadre pédagogique et artistique.



Focus : Un harmonium est un instrument de musique à clavier en bois, de la famille des orgues.

Le donateur, sensible à la vocation du HangArt et à son rayonnement culturel, souhaite que cet instrument trouve une seconde vie au sein de l'établissement plutôt que de rester inutilisé ou vendu à titre privé.

2. OBJET DU DON

Le don proposé comprend :

- Un harmonium complet, en bon état de conservation et de fonctionnement,
- Les accessoires nécessaires à son usage (banc, soufflerie, pédalier).

Le donateur n'exige **aucune contrepartie** et a estimé la **valeur de l'instrument à 4 000 €**. Il a formalisé son intention par une **offre écrite de don**, précisant l'objet, la valeur estimée, ainsi que sa volonté que l'harmonium soit **affecté à Roche aux Fées Communauté, notamment au HangArt**, établissement communautaire d'enseignement artistique.

Cet instrument viendra enrichir le patrimoine instrumental de la collectivité et sera utilisé dans le cadre des enseignements, des projets artistiques et des concerts.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251215-DCC25_118-DE

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2242-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L1121-4,

Il vous est proposé :

- ***D'accepter le don*** *de* ***l'harmonium*** *et de ses* ***accessoires****, en vue de leur utilisation au sein du* ***HangArt de Roche aux Fées Communauté*** *; ce don n'étant grevé d'aucune condition ni charge ;*
- *D'inscrire l'instrument dans l'inventaire de Roche aux Fées Communauté ;*
- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251215-DCC25_118-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 1er décembre, s'est réuni le 9 décembre 2025 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME ANNE RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, MME Isabelle CEZE, M Dominique CORNILLAUD, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Isabelle ROLLAND MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER

Etaient excusés :

AMANLIS	M Loïc GODET
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE *(donne pouvoir à M Luc GALLARD)*
ESSE	MME Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE *(donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE)* M François GOISET *(donne pouvoir à Mme Anne JOULAIN)* M Jonathan HOUILLOT *(donne pouvoir à Mme Thérèse MOREAU)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD *(donne pouvoir à Mme Véronique BREMOND)* M Alain MALOEUVRE *(donne pouvoir à M Patrick HENRY)*
RETIERS	MME Annick PERON M Thierry RESTIF *(donne pouvoir à Mme Véronique RUPIN)*
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD
THOURIE	M Cédric DANIEL *(donne pouvoir à M Daniel BORDIER)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (28 présents / 9 pouvoirs)

Nombre de votants : 37 ; Voix pour : 37 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Luc Gallard
Date : 12/12/2025
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance,

Signé par : Patrick HENRY
Date : 13/12/2025
Qualité : VP HENRY P - Secrétaire de Séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Patrick HENRY